

# Agent de surveillance des voies publiques

## Synthèse de l'offre

**Employeur :** SUIPPES

Place de L'Hôtel de Ville

51600SUIPPES

**Référence :** 0051220800742854

**Date de publication de l'offre :** 03/08/2022

**Date limite de candidature :** 02/10/2022

**Poste à pourvoir le :** Dès que possible

**Type d'emploi :** Emploi temporaire

**Durée de la mission :** 6 mois

**Ouvert aux contractuels** Oui (Art. L332-23 disposition 2 du code général de la fonction publique)

**Temps de travail :** Complet

**Durée :** 35h00

**Nombre de postes :** 1

**Service d'affectation :** Police Municipale

## Lieu de travail :

**Lieu de travail :**

Place de L'Hôtel de Ville

51600 SUIPPES

## Détails de l'offre

**Grade(s) :** Adjoint technique

**Famille de métier :** Prévention et sécurité publique > Sûreté et sécurité publique

**Métier(s) :** Agent de surveillance des voies publiques

### Descriptif de l'emploi :

L'ASVP fait respecter le réglementation relative à l'arrêt et au stationnement ainsi qu'à l'affichage du certificat d'assurance. Constate les infractions au code de la santé publique (propreté des voies publiques). Participe à des missions de prévention et de protection sur la voie publique et aux abords des établissements scolaires, des autres bâtiments et lieux publics.

### Profil recherché :

Titulaire du permis B

Connaissance du logiciel Municipal

Connaissance de l'environnement informatique ( word, excel)

Qualités relationnelles et rédactionnelles

Formation nécessaire sur la gestion des marchés

Connaissance du pouvoir de police du Maire

Capacité à analyser, gérer une situation difficile et à anticiper (maîtrise de soi, diplomatie).

Sens du service public et du travail en équipe.

Discrétion professionnelle.

### Missions :

L'ASVP a pour mission :

Surveillance et relevé des infractions relatives à l'arrêt et au stationnement :

\* Informer préventivement les administrés de la réglementation en vigueur sur les voies publiques.

\* Alerter l'autorité territoriale d'un risque relatif à la sécurité et de l'ordre public sur les voies publiques.

\* Contrôler l'application de la réglementation du stationnement, du code des assurances.

\* Relever une infraction et la qualifier

\* Établir des procès-verbaux d'infraction, y compris par le procès-verbal électronique ( PVE).

\* Demander l'enlèvement d'un véhicule en défaut de stationnement.

Rédiger des écrits professionnels liés à l'activité (comptes-rendus, rapports d'activité et de surveillance, arrêtés de

circulation).

Relevé des infractions relatives au règlement sanitaire départemental :

- \* Surveiller la propreté des lieux et des dépôts sauvages.
- \* Contrôler l'application de la réglementation du code de l'environnement et du règlement sanitaire départemental.
- \* Constater les infractions et verbaliser
- \* Prévenir, conseiller et dissuader les usagers relativement à la propreté des voies et des espaces publics.

Prévention sur les voies publiques :

- \* Sécuriser le passage des piétons sur la voie publique
- \* Analyser et gérer une situation ou des événements imprévus sur la voie publique et en rendre compte.
- \* Signaler un accident et les informations nécessaires vers les services compétents.
- \* Transmettre des informations par mail ou téléphone aux services compétents.
- \* Porter assistance aux personnes.

L'accueil et le renseignement du public :

- \* Réponse aux appels téléphoniques et renseignements à la population.

Réception et traitement du courrier.

La gestion du marché le vendredi matin place de l'hôtel de Ville et de la fête foraine annuelle :

- \* Encaissement du marché et de la fête foraine annuelle
- \* Gestion des marchands et des forains et du rappel (contrôle des documents administratifs avec gestion des non-abonnés).

**Contact et informations complémentaires :** Candidature à envoyer à Mme Sandra HAQUELLE, Responsable des affaires générales : [rhfinances@villedesuippes.fr](mailto:rhfinances@villedesuippes.fr)

Conditions de travail et d'exercice :

Conditions règlementaires d'agrément, d'assermentation et de formation initiale et continue.

Risques professionnels :

Violence verbal ou physique, Rythme de travail variable et contraintes horaires.

Travail en binôme et parfois seul.

Travail en extérieur et en bureau.

Relation fonctionnelles / interlocuteurs

Internes : Le Maire, le policier municipal

Externes : Population, Gendarmerie, Pompiers, SAMU, Préfecture, Forains, Entreprises...

Avantages du poste :

CNAS, RIFSEEP

Téléphone collectivité : 03 26 70 08 55

**Adresse e-mail :** [rhfinances@villedesuippes.fr](mailto:rhfinances@villedesuippes.fr)

**Lien de publication :** [WWW.suippes.fr](http://WWW.suippes.fr)